

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°36/2021

L'an deux mil vingt et un, le 03 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.

Présents : M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Philippe DANGELY, Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ, MM. Dimitri KOKKINIDIS, Steve BIANCHI, Mmes Caroline FERRAND, Catherine LEPETIT, M. Lébicha MANOUKIAN, Mme Christine TROUBA, M. Axel SIMIAN, Mme Monique RAVOUNA, M. Jean-Pierre DEBRAY, Mme Farah GUILLAUMONT.

Procurations : M. Daniel POIRIE (pouvoir à Mme Pascal MERCIER), Mme Eugénie GRAND (pouvoir à Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ), M. Sébastien BLACHE (pouvoir à Mme Martine BLACHE), Mme Danka DRAGOJLOVIC (pouvoir à M. Jean-Louis ANDREU), Mme Isabelle ROUSSET (pouvoir à M. Philippe LAURENT), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à Mme Sandra CAMPOY), M. Franck LAURENT (pouvoir à Mme Pauline BON), M. Florian D'ANGELO (pouvoir à M. Dimitri KOKKINIDIS), M. Anthony NIAVET (pouvoir à Mme Monique RAVOUNA).

M. Axel SIMIAN a été élu Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Exposé du Maire.

Je vous rappelle qu'une somme globale de 185 000 €uros a été inscrite au compte 6574 du Budget Primitif 2021, correspondant aux subventions que la commune entend attribuer à diverses associations, clubs sportifs et organismes locaux.

Je vous propose donc d'attribuer les subventions suivantes aux associations et organismes divers pour l'année 2021, en précisant qu'une convention sera signée avec le SOPCC Football, le SOPCC Basket et le SOPCC Rugby, compte tenu des montants importants attribués à ces trois clubs sportifs et des seuils réglementaires prévus par la loi.

Voir tableau ci-après

Le Conseil est appelé à statuer.

SUBVENTIONS 2021

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le

SLOX

ID : 038-213803166-20210603-DEL36_2021-DE

ASSOCIATIONS	Montant 2021
Amicale des Sapeurs Pompiers	2.900 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pont de Chéruy	800 €
Amicale des Bons Collectionneurs	260 €
Harmonie Eolienne	1.300 €
Amis des Arts	540 €
Société des Pêcheurs à la Ligne	220 €
Chorale la Clé des Chants	220 €
Club Aquariophilie	220 €
Anciens Marins	200 €
Médaillés Militaires	200 €
Anciens Combattants – UMAC	200 €
FNACA	200 €
FNAME (association supprimée en 2021)	0
Association des Femmes Elues de l'Isère	200 €
Association des Résidents	200 €
Association des Anciens Maires	160 €
Billard Club Pontois	200 €
Sou des Ecoles	780 €
Foyer Socio-Culturel du Collège de Pont de Chéruy	350 €
Foyer Socio-Culturel du Lycée Professionnel	350 €
Association Sportive du Lycée Professionnel	250 €
Maison des Lycéens du Lycée la Pléiade	350 €
GALI (ex Travail et Amitié)	180 €
Secours Catholique	180 €
Association Familiale d'Aide à Domicile	550 €
Association des Conciliateurs de Justice	110 €
Association Culturelle Arménienne	800 €
Amicale du Personnel	5.100 €
SOPCC Gymnastique	1.050 €
SOPCC Ski	1.050 €
Cyclo Sport Pont de Chéruy	1.600 €
SOPCC Football	30.000 €
SOPCC Basket (votée le 11 juin 2020)	70.000 €
SOPCC Rugby	11.000 €
Evasion Moto Club	300 €
Véritables Allumés de la Grimpe	500 €
Association Street Rullz	500 €
Comité de Jumelage	2.800 €
TOTAL	135.820 €

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue les subventions 2021 aux associations et organismes divers mentionnées dans le tableau ci-joint, dont le montant s'élève à 135.820 €.

☞ Autorise le Maire à signer avec le SOPCC Football, le SOPCC Basket et le SOPCC Rugby, une convention définissant les droits et obligations de ces trois bénéficiaires, afin de permettre un meilleur suivi de ces fonds par la collectivité, conformément à la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 08 juin 2021

Le Maire,

